



Rapport annuel sur le Prix & la Qualité du Service public *de l'eau potable*



RPQS

EXERCICE 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)	4
1.4. NOMBRE D'ABONNES	4
1.5. EAUX BRUTES	5
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.6. EAUX TRAITEES	6
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015	6
1.6.2. Production	6
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.4. Autres volumes	7
1.6.5. Volume consommé autorisé	7
1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	8
2. Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	9
2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)	9
2.3. RECETTES	10
3. Indicateurs de performance	11
3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)	11
3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)	11
3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU	13
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	13
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	13
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	14
3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)	14
4. Financement des investissements	15
4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
4.2. MONTANTS FINANCIERS	15
4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	15
4.4. AMORTISSEMENTS	15
4.5. PRESENTATION DES TRAVAUX 2016 EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	16
4.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	16
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	17

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2017
Affichage : 31/10/2017

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **communal**.

- Nom de la collectivité : VOLONNE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : VOLONNE
- Existence d'une CCSPL Oui Non
CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : 12/2004
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 11/2009
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 11/2011

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **régie**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2017

Affichage : 31/10/2017

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 2 300 habitants au 31/12/2015 (2 300 au 31/12/2014).

Calcul de la population totale majorée :

Désignation	Donnée	Remarque
Population 2012	1 676	Source INSEE
Population camping	447	Les emplacements du camping sont considérés comme des résidences secondaires. On compte 1 habitant par résidence secondaire. <i>Nombre d'emplacements : 447 soit 447 habitants</i>
Résidences secondaires	200	
TOTAL	2 323	

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 042 abonnés au 31/12/2015 (1 042 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
1 042	1 042	0	1 042	0%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35,93 abonnés/km au 31/12/2015 (35,93 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,21 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,21 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 114,64 m³/abonné au 31/12/2015. (103,61 m³/abonné au 31/12/2014).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2017

Affichage : 31/10/2017

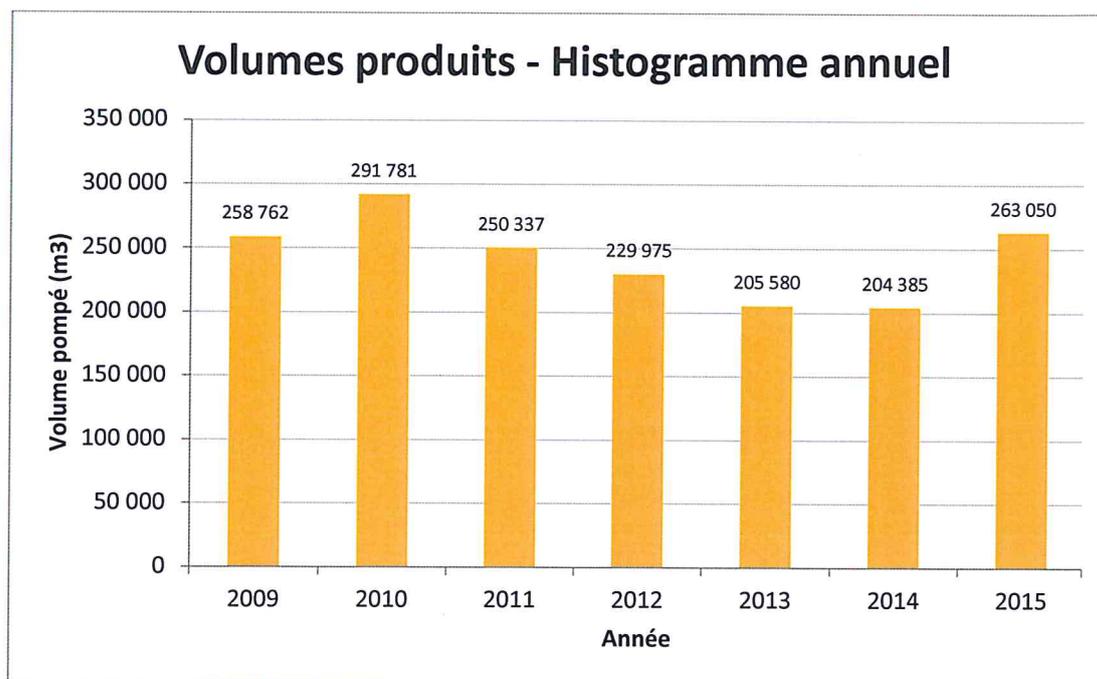
1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 263 050 m³ pour l'exercice 2015 (204 385 pour l'exercice 2014).

Ressource implantation	et	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Forage "du Vançon " (ancien)		Eau souterraine	204 385	263 050	28,7%



Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

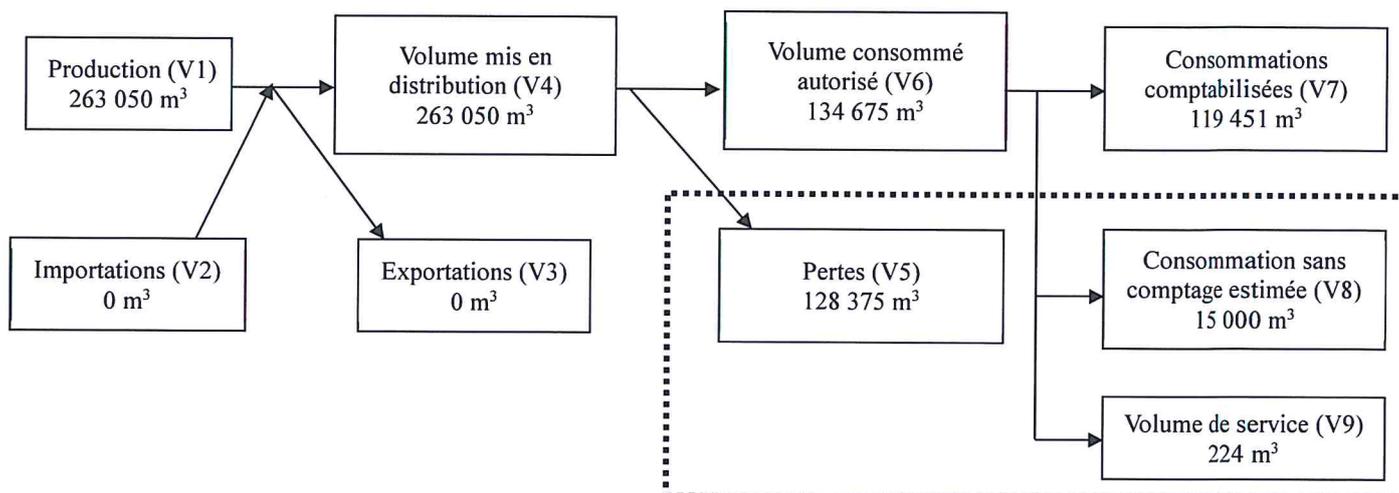
004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2017
Affichage : 31/10/2017

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



- **V₁** ou **volume produit** : volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution
- **V₂** ou **volume importé** : volume d'eau potable en provenance d'un service extérieur
- **V₃** ou **volume exporté** : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur
- **V₄** ou **volume mis en distribution** : $V_4 = V_1 + V_2 - V_3$
- **V₅** ou **pertes** : $V_5 = V_4 - V_6$
- **V₆** ou **volume consommé autorisé** : $V_6 = V_7 + V_8 + V_9$
- **V₇** ou **volume comptabilisé** : il s'agit de la somme des volumes comptabilisés domestiques et non domestiques. Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.
- **V₈** ou **volume consommateurs sans comptage** : il s'agit d'un volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation (essais sur poteaux incendie, sites non équipés de compteurs, fontaines, lavoir...)
- **V₉** ou **volume de service du réseau** : il s'agit d'un volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges réseau, désinfection après travaux, remplissage citerne lors curage réseau assainissement...)

1.6.2. Production



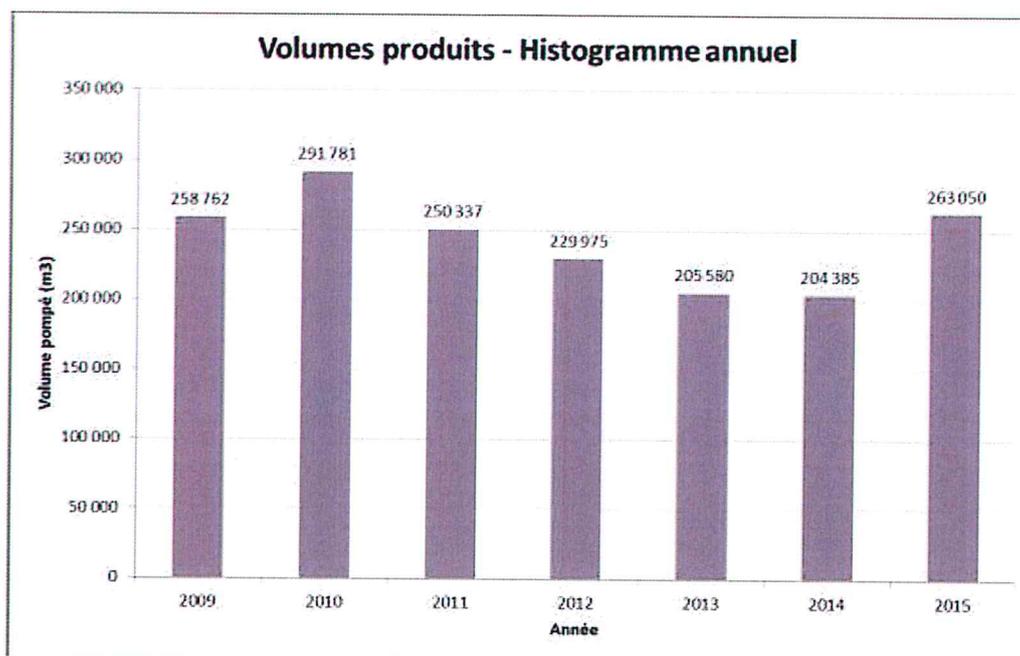
Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station pompage Vançon	Chloration liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Forage "du Vançon" (ancien)	204 385	263 050	28,7%	40

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE



L'augmentation du volume produit en 2015 par rapport à 2014 est liée à une augmentation du volume vendu et un taux de fuite important.

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1042	1042	0
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V7)	107 958	119 451	10,7%

1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	15 105	15 000	-0,7%
Volume de service (V9)	817	224	-72,6%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	123 880	134 675	8,7%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 29 kilomètres au 31/12/2015 (29 au 31/12/2014).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2017

Affichage : 31/10/2017

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte :

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.)
- des redevances reversées à l'agence de l'eau.

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³	1 €/m ³	1 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	0 %	0 %
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	0,29 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/10/2010 fixant les tarifs du service d'eau potable.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

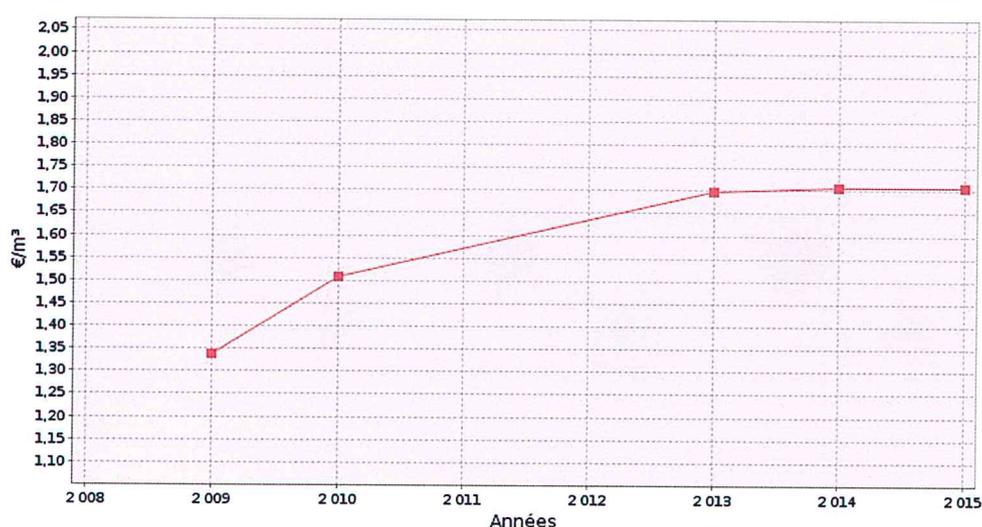
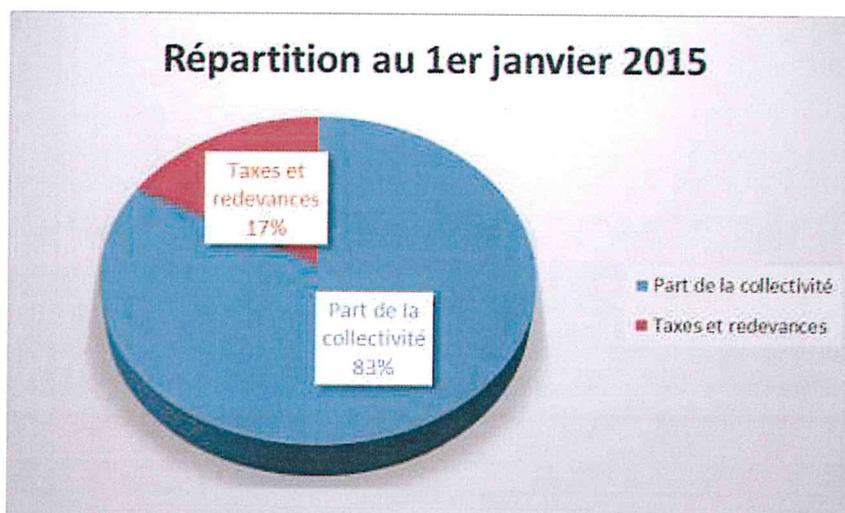


Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%
Part proportionnelle	120,00	120,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,00	170,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%
TVA	0,00	0,00	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	34,80	34,80	0%
Total	204,80	204,80	0%
Prix TTC au m³	1,71	1,71	0%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle (en décembre)

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

- en juillet sur consommation estimée et
- en décembre sur consommation relevée.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation
Recettes vente d'eau aux usagers	189 378	205 285	8.4 %

Cette augmentation est directement liée à l'augmentation des volumes vendus aux abonnés.

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 205 285 € (189 378 € au 31/12/2014).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	11	2	11	0
Paramètres physico-chimiques	11	0	11	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	82%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	65%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

RPQS AEP - 2015

Commune de Volonne

Accusé certifié exécutoire

12/17

Réception par le préfet : 31/10/2017

Affichage : 31/10/2017

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	60,6 %	51,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	11,7	12,72
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	52,8 %	45,4 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 13,6 m³/j/km (9,1 en 2014).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 12,1 m³/j/km (7,6 en 2014).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0.37

Au cours des 5 dernières années, 0,37 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,26% (0,26 en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 40% (40% en 2014).

Le dossier sera ensuite en consultation des parties prenantes en vue d'un arrêté préfectoral. Une enquête publique aura lieu dans le courant de l'année 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2017

Affichage : 31/10/2017

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Actuellement, le service n'est pas en mesure d'évaluer le nombre de branchements en plomb sur la commune de Volonne.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	1042	1042
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	?	?
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	?	?
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	?	?
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	?	?

4.2. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	662 566	620 456
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	42 110
	en intérêts	28 817

4.4. Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 26 842 € (27 073 € en 2014).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2017

Affichage : 31/10/2017

4.5. Présentation des travaux 2016 en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



travaux
Campagne de recherche de fuite et achat de matériel de recherche de fuites
Pose de vannes de sectorisation et de compteurs
Pose de compteur (stade) et compteurs particulier en limite de propriétés
Renouvellement du réseau d'eau potable sur le quartier Chareirasse
Travaux de sécurisation sur les 2 bassins de stockage

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation
Pose de compteurs « particuliers » en limite de propriétés	2016 à 2020
Renouvellement du parc compteurs	2016 à 2020
Pose de compteurs sur fontaines	2017
Pose compteur de sectorisation et télé-relève	2016 à 2020
Campagne de recherche de fuite	2016 à 2020
Renouvellement de conduites selon schéma directeur AEP et urgences	2016 à 2020
Gestion différenciée des espaces naturels communaux	2016 à 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2017
Affichage : 31/10/2017

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 300	2 300
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,71	1,71
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	82%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	60,6%	51,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	9,1	13,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	7,6	12,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,26%	0,26%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40%	40%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	Non renseigné	Non renseigné

☞ **VU,**

« POUR ÊTRE ANNEXÉ »
à la délibération du Conseil
Municipal (Séance du 20/07/2017
– DE. N° 06 / 170720).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402442-20170720-DE06-170720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2017
Affichage : 31/10/2017



Le Maire,

Sandrine COSSERAT